

Règlement des études spécifique

Master Neurosciences

Parcours Euro-Mediterranean master in Neurosciences On-Line

Parcours Neurasmus, Erasmus Mundus Master in Neuroscience

Parcours NeuroBIM - Bordeaux International Master of Neurosciences

Parcours Neurosciences Multipublic

Parcours Neurosciences Régulier SDV

Validation des Unités d'enseignement (UE)

Une UE est acquise (ou créditée) si la moyenne finale est égale ou supérieure à 10 sur 20, compte tenu des coefficients des différentes épreuves de l'UE.

En conséquence, une UE dont la moyenne est inférieure à 10 sur 20 n'est pas acquise. Toutefois, une UE peut être validée dans le cadre de la compensation du Bloc de Connaissances et de Compétences (BCC) auquel elle est rattachée (sauf note éliminatoire).

Pour le parcours « Euro-Mediterranean Master in Neurosciences On-Line », co-accrédité avec l'Université d'Aix-Marseille (AMU) et l'Université de la Côte d'Azur (UNICA), il existe pour l'ensemble des UE de 1^{ère} et 2^{ème} année du Master un seuil éliminatoire pour toute note inférieure à 7/20.

Pour les parcours « NeuroBIM - Bordeaux International Master of Neurosciences », « Neurosciences Multipublic » et « Neurosciences Régulier SDV », il existe pour l'ensemble des UE de 1^{ère} et 2^{ème} année du Master un seuil éliminatoire pour toute note inférieure à 8/20.

Pour le parcours « Neurasmus, Erasmus Mundus Master in Neuroscience », il existe pour l'ensemble des UE de 1^{ère} et 2^{ème} année du Master un seuil éliminatoire pour toute note inférieure à 10/20 conformément aux obligations du consortium auquel est attaché ce parcours.

Seconde Session

Pour contribuer à l'acquisition des connaissances et compétences apportées par l'UE et de fait favoriser la réussite des étudiants, une seconde session est mise en place.

Les règles sont les suivantes :

- 1. En l'absence de validation du BCC, toute UE non acquise à la première session doit être repassée à la seconde session.
- 2. Toute UE acquise en 1^{ère} session l'est définitivement et ne peut donc être repassée en seconde session.

Obtention du Diplôme de Master

Le Master est obtenu après validation de chacun des BCC.

Il n'y a pas de compensation entre les BCC. Les UE se compensent exclusivement au sein d'un même BCC.

La note de chaque année du Master est calculée en tenant compte des notes obtenues pour chacun des BCC.

Le Master est obtenu après acquisition de 120 crédits.

Modalités particulières

La présence aux examens de l'UE est obligatoire sinon l'étudiant est considéré comme absent.

L'accès en seconde année de Master nécessite la validation des 60 ECTS de première année.

L'accès en seconde année nécessite d'avoir trouvé un stage de recherche. Une liste de stages est proposée à l'étudiant mais il est de sa responsabilité de trouver un stage.